

Les recalées de *l'autoconservation* des ovocytes

Témoignages Depuis 2021, la France autorise les femmes à faire congeler leurs ovocytes sans raison médicale. Un droit aujourd'hui entravé – par l'explosion des demandes, le manque de centres habilités ou l'accès à l'information – et qui fait de nombreuses déçues.

Par Isabelle DURIEZ Photos Charlotte YONGA

Solène, 37 ans

« Déjà mère, je n'étais pas prioritaire »

« J'ai eu une fille à 33 ans. Prise par la maternité, la reprise du travail, un déménagement, je voulais me donner un peu de temps avant le deuxième. À 36 ans, j'ai parlé de la congélation à ma sage-femme, avec l'idée d'utiliser mes ovocytes si besoin vers 40 ans. Elle m'a dit : "Dépêche-toi, la limite, c'est 37 ans." Il y a deux centres autour de chez moi. À Caen, le secrétariat m'a demandé : "C'est pour du confort ? Vu votre âge, ce n'est pas possible." À Rouen, il y avait un an et demi d'attente, en partie en raison de l'affluence des Parisiennes. Pendant toutes ces démarches, on m'a répété que j'étais vieille, pas prioritaire, mes ovaires périmes. Je l'ai vécu comme un échec. Je m'en voulais de m'y être prise trop tard. Et puis, mes amies m'ont fait comprendre que ce n'était pas moi le problème, mais le parcours médical. On ne peut pas nous dire, à nous trentenaires, de relancer la natalité et entraver la préservation de notre fertilité. »

À tout juste 34 ans, Hélène a saisi une « formidable opportunité » offerte par la loi : la congélation de ses ovocytes pour arrêter son horloge biologique. « On nous met tellement la pression sur la chute de la fertilité à partir de 35 ans que j'avais déjà demandé à ma gynéco de tester ma réserve ovarienne, elle avait refusé », raconte la consultante. Au centre de fertilité de l'Hôpital Cochin, elle obtient un créneau dix-huit mois plus tard. « C'est le rendez-vous de ma life, je pose une RTT, raconte-t-elle. Et j'en ressors avec l'envie de pleurer. » Non seulement elle découvre qu'elle doit attendre un an avant le prélèvement, mais elle n'apprend rien sur sa fertilité. Aucune interprétation de son taux d'AMH (indicateur clé de la fertilité), ni de l'échographie pelvienne. « En revanche, on me martèle que je suis au bord du gouffre et que je n'aurai pas de deuxième chance parce que j'aurai presque 37 ans. L'âge limite. Mais si je suis là, c'est parce que j'anticipe depuis trois ans ! »

COMME HÉLÈNE, BIANCA OU SOLÈNE, DES MILLIERS DE TRENTENAIRES emballées par l'opportunité de préserver leurs ovocytes pour les utiliser plus tard, si elles doivent recourir à une assistance médicale à la procréation (AMP), sont passées de l'euphorie à la déception. Manque d'informations, course contre la montre pour obtenir un rendez-vous, accueil glacial ou culpabilisant... Trois ans après la légalisation de la conservation autologue des gamètes hors raison médicale, l'accès à ce droit est loin d'être assuré. Toutes les femmes de 29 à 37 ans devraient pouvoir y accéder. Dans les faits, un triage s'opère : selon l'âge, la situation familiale, le nombre de ponctions nécessaire... « Je me sens privilégiée d'avoir pu le faire, témoigne Stéphanie, qui a fait la démarche fin 2022. J'étais en couple, mais je n'arrivais pas à savoir où était mon désir. Dans le doute, ça ne coûte rien, je l'ai fait ! » La France est, en effet, le seul •••



... pays à prendre ce parcours en charge à 100 %, à part les 40 euros par an pour le stockage. En quelques semaines, les 41 centres publics habilités en métropole sont saturés. Trois autres sont ouverts en 2023, puis quatre en 2024. Ils reçoivent près de 27 000 demandes pour 6 470 autoconservations réalisées en deux ans. L'Île-de-France, avec sa population jeune aux études longues, concentre 59 % des requêtes pour cinq centres (depuis passés à dix). Conséquence : il faut attendre quatorze mois en 2023, contre dix mois en moyenne. Et tout porte à croire que les listes d'attente se sont encore allongées. L'enthousiasme des trentenaires a-t-il été sous-estimé ? « *Absolument*, commente Joëlle Belaisch-Allart, spécialiste de la fertilité, qui a plaidé pendant des années en faveur de la légalisation et présidente du Collège national des gynécologues et obstétriciens français. *On pensait recevoir des célibataires n'ayant pas trouvé de partenaire, et on a vu arriver des femmes en couple, parfois avec leur compagnon.* » Dans son service, au centre hospitalier des Quatre Villes (Saint-Cloud), la part des femmes en couple continue d'augmenter, 20 % en 2023, 25 % en 2024. Le personnel hospitalier, déjà en tension, a du mal avec ces patientes qui n'en sont pas. « *Quand elles arrivent en disant : "J'y ai droit", alors qu'on n'a pas assez de*

créneaux pour les personnes en parcours d'AMP, notre patience est mise à rude épreuve », confie la gynécologue.

POURTANT, AUCUNE CAMPAGNE D'INFORMATION N'A PROMU CE NOUVEAU DROIT. Les 29-36 ans s'en sont emparées par le bouche-à-oreille. La liste des centres où il pourrait y avoir de la place s'échange par WhatsApp et via des groupes Facebook. « *Pendant deux mois, j'ai contacté tous les centres franciliens, et finalement le centre de Nice, près de chez mes parents, est le seul qui m'a répondu*, confie Anaëlle, graphiste. *Je ne pourrais pas y aller si je n'étais pas indépendante et en télétravail.* » À 31 ans, elle est pourtant pile dans la tranche d'âge visée. « *J'ai toujours voulu des enfants, je ne peux pas ne pas en avoir. Dans le Sud, mes amies ont déjà des familles. Alors, après une rupture, à 30 ans, j'ai demandé conseil à une copine en cours d'AMP. Elle aurait tellement aimé avoir eu cette possibilité.* » Les 36-38 ans ont même le sentiment d'avoir été sacrifiées. « *L'âge limite est le 37^e anniversaire, mais encore faut-il avoir été informée en amont. Ma gynécologue ne m'a jamais parlé de fertilité* », déplore Anne-Lise Brun. Elle travaille dans le secteur culturel à Strasbourg. À l'été 2023, elle se renseigne au Centre médico-chirurgical obstétrique (CMCO) de l'hôpital de Strasbourg. Seul rendez-vous possible,



Bianca Guez, 35 ans

« *J'ai perdu beaucoup de temps* »

« On discute beaucoup de la congélation entre copines : du temps que ça nous donnerait pour nos projets professionnels, de la légèreté que cela nous procurerait de penser comme un mec, sans la pression de faire un enfant. À quatre – une lesbienne, une qui souffre d'endométriose, une célibataire et moi – on s'est lancées en même temps. Entre-temps, j'ai rencontré quelqu'un. Donc, quand je me suis présentée, j'étais en couple. La gynécologue : « *Mais vous avez un copain ?* » Moi : « *Oui, ça ne fait pas longtemps, et il n'est pas prêt.* » Elle : « *Il est quand même égoïste.* » Je précise que ce n'est pas réservé aux femmes seules. Était-ce lié ou pas, en tout cas j'ai mal fait la stimulation. J'ai dû reprogrammer une deuxième fois. Cette fois-là, ils ont annulé et reprogrammé en septembre. J'ai protesté, car j'avais déjà perdu un an. On m'a répondu : « *Ça coûte 3 000 euros à la Sécu, estimez-vous heureuse.* » Rebelote en avril, pour finalement ponctionner cinq ovocytes. Je suis ressortie en larmes. Grâce à une gynécologue plus accueillante, dans un autre centre, je fais une troisième tentative avec un protocole différent. Je croise les doigts pour avoir, cette fois, suffisamment d'ovocytes. J'ai commencé à 34 ans, j'en ai désormais 35 et demi. »



Laurie, 39 ans

« *L'État doit assurer l'accès à toutes* »

« J'ai fait toutes les manifs de la PMA pour toutes. J'étais dans les starting-blocks quand le décret est tombé, le 30 décembre 2021. J'avais 36 ans. Le 20 janvier, j'étais à Tenon (Paris). Le 22 février, on m'a prélevé quinze ovocytes. Tout était tellement bien que j'en parlais à qui voulait l'entendre ! Mais vite, j'ai eu honte. Honte d'avoir eu une expérience idéale, alors que cela n'a pas été le cas pour mes copines. J'ai réalisé que nous ne sommes pas égales face à la fertilité et face aux conditions d'accueil. L'une a découvert son infertilité. L'autre n'a pas pu le faire dans les temps. L'hôpital public est surchargé, c'est évident. Pour autant, je n'aurais pas été prête à participer financièrement. Sinon je serais allée en Espagne. Non, c'est un droit conquis de lutte soutenue. L'État doit en assurer l'accès pour toutes avec l'argent public. »

huit mois seulement avant ses 37 ans. L'échographie révèle une poignée de follicules. « *Il aurait fallu faire plusieurs ponctions et, en si peu de temps, c'était trop compliqué. J'ai dû renoncer. C'est violent, une porte qui s'ouvre et se referme sous votre nez.* »

ANNE-LISE SE RETROUVE SEULE AVEC SES QUESTIONS. « *Est-ce que, dans un autre centre, on m'aurait donné une chance ? Ai-je toujours eu peu de follicules ou est-ce dû à mon âge ? Cela veut-il dire que je suis infertile ? Combien de temps ai-je devant moi ? Je me rends compte que les médecins ne peuvent pas prédire grand-chose.* » Cette expérience, néanmoins, a servi d'accélérateur. Elle ne s'était jamais projetée aussi loin dans sa réflexion sur un futur avec ou sans enfant. Avec à la clé, une décision à mûrir : « *Suis-je prête à me lancer dans un projet de PMA seule ?* » C'est ce qui est arrivé à Camille. Elle a commencé un parcours pour congeler ses ovocytes, mais en se posant la question « *pour en faire quoi ?* », elle s'est rendu compte que, de toute façon, elle ne ferait pas d'enfant avec un homme. « *Il m'a fallu un an de thérapie pour affirmer mon désir de maternité solo, et comme le délai pour la préservation me faisait dépasser l'âge limite, je me suis dirigée vers l'AMP.* » Joëlle Belaisch-Allart en voit arriver dans son service. « *On se demande parfois si ce n'est pas pour contourner les délais,* », s'interroge le médecin. Effectivement, à 36,5 ans, Camille ne peut pas congeler ses ovocytes, mais peut recourir à une FIV avec donneur. « *Un parcours d'AMP sur des années avec un bébé à la clé, rap-*

pelle Camille, c'est autrement plus engageant. » Quant à l'interrogation d'Anne-Lise, la gynécologue précise : « *Ce n'est pas parce que la réserve ovarienne est basse ou qu'il y a peu de follicules à l'échographie que l'on est infertile.* » En revanche, pour avoir une chance de concevoir un bébé via une PMA à partir d'ovocytes congelés, il en faut entre dix et quinze. Car 80 % peuvent être détruits lors de la décongélation et leur qualité décroît avec l'âge. « *Congeler dix ovocytes à 35 ans donne 69 % de chances d'obtenir une naissance, mais ce pourcentage tombe à 50 % à 37 ans et à 30 % à 40 ans,* explique-t-elle. *L'âge limite a été choisi pour ne pas donner de faux espoirs. Mais comme 65 % des demandes viennent des 35-37 ans, il faudra peut-être repousser à 38 ans, quitte à ce qu'elles participent au financement.* » Conséquence, celles qui le peuvent partent en Espagne ou en Belgique, alors que cette loi devait justement permettre aux Françaises de congeler chez elles. « *Je n'allais pas attendre deux ans et me retrouver avec des ovocytes dégradés,* », proteste Elsa. À 35 ans passés, elle a donc choisi Barcelone. « *Cela m'a coûté 2 000 euros la ponction, plus 250 à 300 euros de stockage par an. Je me donne bonne conscience en me disant que je ne sature pas l'hôpital public.* » Il est clair que les inégalités n'ont pas disparu. Et s'il était temps de mettre les moyens pour que l'autoconservation soit vraiment accessible à toutes ? ●

• 35 ANS, CÉLIBATAIRES ET HABITANTES D'ÎLE-DE-FRANCE : LA GALÈRE POUR CONGELER SES OVOCYTES, À LIRE SUR MARIECLAIRE.FR